



PARTEZ EN STAGE À L'ÉTRANGER

AVEC UNE BOURSE
DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY



Appel à candidatures 2020

La promotion et le soutien à la mobilité internationale sont des axes majeurs de l'Université Paris-Saclay. L'appel à candidatures 2020 propose **150 bourses d'excellence pour une aide à la mobilité de stage à l'international** d'une durée de 6 semaines à 6 mois pour les étudiants suivants :

1. **Niveaux L2/L3** : Etudiants en Licence L2/L3, étudiants en 2^{ème} année d'IUT, étudiants ingénieurs de niveau équivalent, normaliens-étudiants de niveau équivalent, étudiants en DFGSM et DFGSP 2^{ème} ou 3^{ème} année (médecine et pharmacie).
2. **Niveaux M1/M2** : Etudiants en Master M1/M2, étudiants ingénieurs de niveau équivalent, normaliens-étudiants de niveau équivalent, normaliens-élèves en CST année ARPE, étudiants en DFASM et DFASP 1^{ère} ou 2^{ème} année (médecine et pharmacie).
3. Etudiants inscrits dans un des établissements membres de l'Université Paris-Saclay : **AgroParisTech, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, INSTN-CEA, IOGS, Université d'Evry Val d'Essonne, Université Paris-Sud, Université Versailles St-Quentin.**

1. Etudiants L2/L3, Etudiants en 2^{ème} année d'IUT, Etudiants ingénieurs niveau L3, Normaliens-étudiants niveau L3, Etudiants en DFGSM et DFGSP 2^{ème} et 3^{ème} (médecine et pharmacie)

Objectifs :

En proposant une aide à la mobilité de stage dès les 2^{èmes} et 3^{èmes} années des cursus académiques, l'Université Paris-Saclay souhaite offrir aux meilleurs de ses étudiants une occasion de pratiquer une langue étrangère et d'acquérir une expérience internationale et interculturelle orientée selon leur projet de formation ou leur projet professionnel. La date de début de stage doit être comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

Bénéficiaires :

- Etudiants inscrits en Licence L2/L3, étudiants en 2^{ème} année d'IUT, étudiants en DFGSM et DFGSP 2^{ème} ou 3^{ème} année (médecine et pharmacie), inscrits dans un établissement membre de l'Université Paris-Saclay, souhaitant faire un stage à l'étranger d'une durée de 6 semaines à 6 mois dans le cadre de leur cursus, que ce stage soit obligatoire ou optionnel.
- Etudiants ingénieurs de niveau L3, normaliens-étudiants de niveau L3 inscrits dans un établissement membre de l'Université Paris-Saclay, souhaitant faire un stage professionnalisant à l'étranger d'une durée de 6 semaines à 6 mois dans le cadre de leur cursus, que ce stage soit obligatoire ou optionnel.

2. Etudiants M1/M2, Etudiants ingénieurs niveau M1/M2, Normaliens-étudiants de niveau équivalent, Normaliens-élèves en CST année ARPE, Etudiants en DFASM et DFASP 1^{ère} ou 2^{ème} année (médecine et pharmacie)

Objectifs :

En proposant une aide à la mobilité de stage en 4^{ème} et 5^{ème} années des cursus académiques, l'Université Paris Saclay offre aux meilleurs de ses étudiants une occasion de pratiquer une langue étrangère, d'approcher le milieu de la recherche dans un environnement international et interculturel, et de favoriser leur engagement dans un projet doctoral, ou d'acquérir une expérience internationale au cours de leur parcours, orientée selon leur projet professionnel. La date de début de stage doit être comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

Bénéficiaires :

- Etudiants inscrits dans un master M1/M2 de l'Université Paris-Saclay, souhaitant faire un **stage de recherche à l'étranger** dans le cadre de leur cursus, que ce stage soit obligatoire ou optionnel.
- Etudiants inscrits dans un cursus ingénieur d'un établissement membre de l'Université Paris-Saclay de niveau équivalent, souhaitant faire un **stage de recherche à l'étranger** dans le cadre de leur cursus, que ce stage soit obligatoire ou optionnel.
- Normaliens-étudiants de niveau équivalent, normaliens-élèves en CST année ARPE.
- Etudiants en DFASM et DFASP 1^{ère} ou 2^{ème} année (médecine et pharmacie).

3. Ne sont pas éligibles :

- Les normaliens-élèves percevant une rémunération de par leur statut de fonctionnaire stagiaire.
- Toute catégorie d'étudiants percevant tout autre type de financement ou gratification de stage lorsque le montant est supérieur à 600€ mensuels.
- Les étudiants en mobilité dans le cadre d'une année de césure.
- Les étudiants internationaux souhaitant faire leur stage dans leur pays d'origine.
- Les étudiants ayant déjà bénéficié d'une aide à la mobilité internationale de stage de l'Université Paris-Saclay.
- Les étudiants ingénieurs dans le cadre d'un stage ouvrier.

4. Critères d'évaluation et montant de l'aide financière

Critères d'évaluation :

- Qualité du dossier académique.
- Motivation du candidat : la lettre de motivation doit être bien argumentée, notamment concernant le choix du pays du laboratoire, de l'institution ou de l'entreprise d'accueil (*organisme public, ONG, organisation nationale ou internationale, Centre R&D d'entreprise*), en soulignant le lien entre la formation suivie à l'Université Paris-Saclay et le projet professionnel.
- Pour les étudiants de niveau M2, la lettre de motivation devra développer tout particulièrement le lien entre la nature du stage, le sujet du projet de recherche et le projet professionnel (*poursuite éventuelle en thèse, formation professionnalisante en secteur industriel ou au sein d'une organisation internationale, etc.*).
- Lettre d'acceptation du laboratoire, du groupe de recherche, de l'institution ou de l'entreprise d'accueil devant préciser le sujet du stage, la durée et le montant de la gratification s'il y a lieu.
- Lettre de recommandation du responsable ou d'un enseignant de la formation en cours ou de l'institution d'inscription.

Montant de l'aide financière :

- L'aide financière forfaitaire journalière est de 22€ (*soit 660€ pour un mois de 30 jours*). Elle est complétée par une indemnité de transport calculée en fonction du lieu de stage.
- Cette aide peut être cumulable avec tout autre type de financement visant la mobilité sortante (bourses ou gratification de stage) dont le montant est inférieur à 600€ mensuels.

5. Modalités de candidature :

- Compléter le **formulaire de candidature en ligne** sur le site de l'Université Paris-Saclay, onglet « International ».
- Joindre les documents demandés en un **fichier unique au format PDF** (nom-prénom-établissement d'inscription). **Le fichier ne doit pas dépasser 15 pages** (6 Mo maximum).

Attention : le dossier une fois déposé ne pourra être ni modifié ni remplacé.

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Le CV du candidat actualisé à la date de soumission.
- Un certificat de scolarité.
- Les relevés de notes de l'année N-1.
- Un relevé de notes de l'année en cours ou à défaut un document pouvant renseigner sur le niveau de l'étudiant. Ce ou ces documents devront être validés par un enseignant ou un responsable administratif de la formation.
- Une lettre de motivation décrivant le projet de mobilité et précisant le montant et l'origine de toute autre rémunération ou gratification.
- Lettre d'acceptation du laboratoire, du groupe de recherche, de l'institution ou de l'entreprise d'accueil devant préciser le sujet du stage, la durée et le montant de la gratification s'il y a lieu (*la convention de stage ne remplace pas la lettre d'acceptation*).
- Une lettre de recommandation du responsable ou d'un enseignant de la formation en cours ou de l'institution d'inscription.

Seuls les dossiers complets seront évalués.

Les départements et régions ultramarins (DROM) et les collectivités d'outre-mer (COM) ne sont pas des destinations éligibles. Seules les destinations de mobilité à l'étranger sont éligibles.

Attention : Les étudiants de 2^{ème} année d'IUT doivent faire valider leur dossier de candidature auprès du Directeur de l'IUT ou du service des relations internationales de l'IUT.

6. Calendrier appel 2020 :

- **Vague 1 :**
Date limite de candidature : **lundi 3 février 2020 à minuit**
Réunion du jury: **5 mars 2020**
- **Vague 2 :**
Date limite de candidature : **mardi 14 avril 2020 à minuit**
Réunion du jury : **14 mai 2020**

Les dossiers seront évalués par une commission d'experts des établissements membres de l'Université Paris-Saclay. Les résultats seront communiqués aux candidats 10 jours après la réunion du jury.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de l'aide à la mobilité si les informations déclarées dans le dossier de candidature s'avèrent fausses. L'octroi de cette indemnité ne dispense en rien l'étudiant de convention de stage selon la procédure propre à son établissement d'inscription.

En cas de réduction de la durée totale de la période de stage (*départ retardé, retour anticipé*), l'étudiant concerné devra rembourser le trop-perçu à l'Université Paris-Saclay.

Contact : Laurence Monsellier <laurence.monsellier@universite-paris-saclay.fr>